Ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Plan d'accessibilité (LPHO)

2011-2012

ISSN 1-708-3842

Table des matières

Introduction 1

Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2010-2011 2

- Services à la clientèle 2
- Information et communications 3
- Emploi 3
- Milieu bâti 3
- Approvisionnement 4

Deuxième section : Mesures prévues pour 2011-2012 et par la suite 5

- Services à la clientèle 5
- Information et communications 5
- Emploi 6
- Milieu bâti 6
- Autres 6

Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques 8

Lexique de termes et de sigles 9

Renseignements 10

Introduction

Chaque année, le gouvernement de l'Ontario indique les mesures qui seront prises afin de prévenir, de repérer et de supprimer les obstacles pour les personnes handicapées. Chaque ministère participe à cette initiative par l'entremise de son plan d'accessibilité annuel, comme l'exige la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route de l'Ontario pour rendre la province accessible d'ici 2025. Elle comporte des normes d'accessibilité dans les domaines suivants :

Services à la clientèle
Information et communications
Emploi
Transport
Milieu bâti

Cette année, les plans d'accessibilité fourniront des renseignements sur les exigences relatives à la planification découlant des nouvelles normes d'accessibilité intégrées (NAI) qui ont été édictées l'été dernier en vertu de la LAPHO. Ces normes exigent que le gouvernement de l'Ontario établisse un plan pluriannuel pour prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées.

Notre plan d'accessibilité annuel décrit les mesures prises par le gouvernement pour améliorer les possibilités pour les personnes handicapées.

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité de 2011-2012 continuera à faire progresser le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts en fonction de l'objectif d'accessibilité pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

On peut obtenir les plans d'accessibilité des autres ministères en cliquant sur Ontario.ca.

Première section : Rapport sur les mesures prises pour repérer, supprimer et prévenir les obstacles en 2010-2011

Le gouvernement de l'Ontario déploie des efforts pour faire de l'Ontario une province accessible d'ici 2025.

En 2010-2011, le gouvernement a continué de se conformer au règlement portant sur les normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (ASC) et de mettre en œuvre des initiatives visant à améliorer l'accessibilité dans d'autres domaines : emploi, information et communications, transport, milieu bâti et approvisionnement.

Le présent document renferme un résumé des initiatives prises par le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts en 2010-2011.

Services à la clientèle

En 2010-2011, notre ministère a...

- Continué de se conformer aux normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (normes ASC).
- Continué à faire en sorte que tous les nouveaux employés suivent la formation nécessaire sur la LAPHO.
- Continué de surveiller les canaux de rétroaction afin de pouvoir déceler des enjeux ou processus liés à l'accessibilité.
- S'est engagé à améliorer l'accessibilitédes réunions organisées et accueillies par le ministère par la distribution au personnel d'aide-mémoire et de bulletins de nouvelles.
- Dans un objectif de conformité aux exigences des normes ASC, a conçu et mis en œuvre des modalités en cas de perturbation des services. La Direction de la gestion des urgences du ministère a joué un rôle principal dans l'élaboration d'un avis public de perturbation des services qui se conforme aux besoins des clients handicapés du ministère.
- Adopté et mis en œuvre les politiques et pratiques de la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO.

Information et communications

En 2010-2011, notre ministère a...

- Veillé à l'accessibilité des avis et notes de service internes du ministère qui étaient diffusés par l'intranet.
- Créé une section chargée de l'accessibilitésur l'intranet afin de permettre aux membres du personnel de trouver facilement les directives sur les documents accessibles et autres ressources.
- Encouragé le personnel à utiliser le cyberapprentissage par vidéo afin d'apprendre à créer des documents PDF et Word accessibles.
- Continué d'encourager les membres du personnel à penser à l'accessibilitélorsqu'ils préparent des matériaux de communications afin de s'assurer que tous les produits sont accessiblesà tous.
- Continué de se conformer aux directives et procédures pour répondre aux demandes du public à l'égard de publications en format accessible.

Emploi

En 2010-2011, notre ministère a...

- Continué d'informer le public que des aménagements pour les personnes handicapées sont disponibles sur demande.
- Passé en revue les annonces de postes afin de s'assurer de l'absence d'obstacles arbitraires.
- Partagé les annonces de postes de vacants avec des réseaux d'emploi qui aident les personnes handicapées dans leur recherche d'emploi.

Milieu bâti

En 2010-2011, notre ministère...

- S'est assuré que les rénovations et enseignes du bureau de ThunderBayétaient conformes aux règlements et politiques sur l'accès sans obstacle du gouvernement de l'Ontario.

Approvisionnement

En 2010-2011, notre ministère a...

- Tenu compte des questions d'accessibilitépour chaque bien ou service au moment de préparer les documents d'approvisionnement et, le cas échéant, y a inclus des clauses appropriées pour préciser les besoins et rendre possible l'évaluation de la capacité des biens ou services à répondre aux exigences d'accessibilité pertinentes.

Deuxième section : Mesures prévues pour 2011-2012 et par la suite

Cette année, le plan d'accessibilité du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts met l'accent sur trois domaines : l'emploi, l'information et les communications, et le milieu bâti. Les initiatives mises en œuvre favoriseront la conformité aux normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en place.

Services à la clientèle

Le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts s'est engagé à fournir des biens et des services accessibles aux personnes handicapées. Celles-ci reçoivent donc des biens et des services en temps opportun et selon les mêmes normes de qualité que pour quiconque.

En 2011-2012 notre ministère entend...

- Renforcer et améliorer les processus établis de rétroaction publique en continuant à ajouter notre numéro ATS sans frais aux inscriptions restantes des pages bleues gouvernementales dans toute la province.

Information et communications

Le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts s'est engagé à rendre l'information et les communications du gouvernement accessibles pour les personnes handicapées. L'information que nous fournissons et les façons dont nous communiquons sont essentielles à la prestation de nos programmes et services au public.

En 2011-2012 notre ministère entend...

- Veiller à ce que les sites Web de l'Internet de l'intranet ainsi que leur contenu soient conformes aux directivesWCAG 2.0 de Niveau AA, sauf en ce qui concerne les légendes en direct et les descriptions audio.
- Continuer d'encourager le personnel à tenir compte de l'accessibilitéau moment de préparer les matériaux de communications afin de s'assurer que tous les produits sont accessiblespour tout le monde. Cela sera fait par l'intermédiaire d'avis diffusés dans le ministère et de sessions d'information.
- Continuer à développer le site intranet afin d'aider le personnel à trouver facilement des directives sur les documents accessibles et autres ressources.

- Fournir aux clients des publications et des documents dans d'autres formats accessibles lorsqu'ils en font la demande conformément aux processus et procédures établis par le gouvernement.

Emploi

Le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts s'est engagé à adopter des pratiques d'emploi équitables et accessibles qui permettent d'attirer et de maintenir en poste les personnes handicapées talentueuses.

En 2011-2012 notre ministère entend...

- Continuer à identifier et à éliminer les obstacles touchant les personnes handicapées dans les politiques, processus, pratiques ou outils liés à l'emploi.

Milieu bâti

Le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts s'est engagé à faire en sorte qu'il soit plus facile d'entrer dans nos immeubles, d'en sortir et de circuler autour de ceux-ci.

En 2011-2012 notre ministère entend...

- Tenir compte de l'accessibilitédans tous ses nouveaux projets d'adaptation.

Autres

En 2011-2012, notre ministère entend...

- Lancer un programme pilote de mentorat dans le Nord : il s'agit d'un partenariat conjoint entre le Conseil interministériel du Nord (CIN) et le MDNMF. Le programme vise à élaborer et à mettre en œuvre une approche de mentorat réciproque sur deux volets : la diversité et le perfectionnement des talents. Le volet de la diversité, qui suit l'exemple du programme de mentorat sur la diversité de la FPO, est conçu pour diffuser de l'information et renforcer la sensibilisation culturelle des mentors en ouvrant des dialogues francs, honnêtes et parfois ardus avec les mentorés de milieux divers. Les mentorés amélioreront leurs aptitudes et compétences en gestion de carrière. Ce programme est ouvert à toutes les personnes handicapées qui travaillent dans la FPO et qui se trouvent dans le Nord de l'Ontario.

- Passer en revue les nominations aux prixPRAISEen tenant compte des initiatives de diversité et d'accessibilitésur le lieu de travail au moment de sélectionner les gagnants. PRAISEest un programme de reconnaissance qui rend hommage aux accomplissements et réalisations d'employés qui contribuent à améliorer le service, les activités et le milieu de travail.

Troisième section : Examen des lois, des règlements et des politiques

Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts continuera à passer en revue les initiatives gouvernementales, notamment les mesures législatives et les politiques, afin de repérer et de supprimer les obstacles.

Lois, règlements et politiques qui ont été passés en revue en 2010-2011

- En avril 2011, le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts a participé à des ateliers de formation donnés à l'intention d'équipes multidisciplinaires représentant tous les ministères pour s'initier à l'utilisation de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion de la FPO afin de repérer les obstacles à l'accessibilitédans les lois.

Outil d'évaluation en matière d'inclusion

En 2011, la fonction publique de l'Ontario a mis en œuvre l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion. Il s'agit d'un outil innovateur pour les questions de diversité et d'accessibilité. À l'aide de cet outil, les ministères peuvent repérer et supprimer les obstacles potentiels, notamment pour les personnes handicapées, dans des mesures législatives, des politiques, des programmes, des pratiques ou des services en place ou envisagés.

En 2011-2012 notre ministère entend...

- Continuer à utiliser l'Outil pour passer en revue les lois, règlements, politiques, programmes, pratiques et services.
- Encouragerles membres du personnel à inclure, dans leurs plans de formation, la cyberformation sur l'Outil qui est offerte par le Centre du leadership et de l'apprentissage.
- Encouragerles membres du personnel à utiliser l'Outil dans l'élaboration ou l'examen des politiques, programmes ou services.

Lexique de termes et de sigles

ASC – Règlement sur l'accessibilité pour les services à la clientèle

ATS – appareil de télécommunication pour sourds

CIN – Conseil interministériel du Nord

FPO – fonction publique de l'Ontario

LAPHO – *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

LPHO – *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

MDNMF – ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

MSG – ministère des Services gouvernementaux

NAI – normes d'accessibilité intégrées

PRAISE – prix d'excellence du service « People Recognition Award in Service Excellence »

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Téléphone : Pam Hull, chef du service d'accessibilité du MDNMF au 705-564-7444

Numéro ATS : 1-866-349-1388

Numéro 1 800 : 1-888-415-9845

Courriel : AODAMNDMF@ontario.ca

Site Web du ministère : http://www.mndmf.gov.on.ca

Rendez-vous au portail **Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires**. Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 1 800 668-9938
ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1-708-3842
This document is avalable in English.